



APPEL DE DOSSIERS

MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE

DATE LIMITE : 23 janvier 2022 MINUIT

LE PROJET

La Fondation Jean Paul Riopelle, la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, Tourisme Montréal et MU s'allient pour rendre hommage à l'artiste d'origine montréalaise Jean Paul Riopelle; un hommage à sa hauteur, aux côtés d'autres grands bâtisseurs culturels tels que Leonard Cohen. À l'été 2022, une nouvelle murale géante de près de 60 mètres de haut sera réalisée à un emplacement de prestige situé au coin des rues Sherbrooke et Peel, au cœur du centre-ville de Montréal.

LES OBJECTIFS

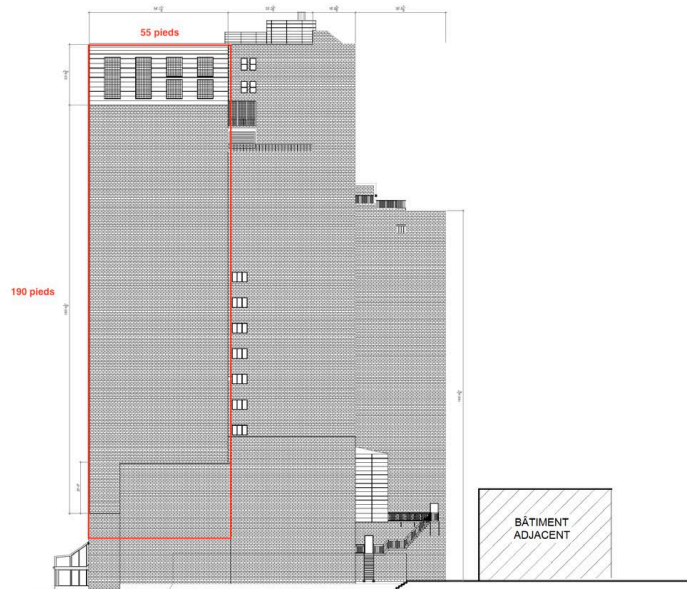
- Le dévoilement de la murale, prévue pour l'automne 2022, donnera le coup d'envoi officiel des célébrations du centenaire de Jean Paul Riopelle qui feront place, pendant toute une année, à une myriade d'expositions, de prestations culturelles mettant en lumière le talent d'ici dans une multitude de disciplines artistiques, ainsi que d'activités éducatives et commémoratives
- La murale viendra marquer l'espace public par un legs majeur qui promet déjà de devenir un point de repère emblématique dans le paysage de la métropole natale de l'artiste.
- La murale s'ajoutera à la prestigieuse collection des « Bâtisseur·e·s culturel·le·s montréalais·e·s » créée par MU en 2010 et qui compte aujourd'hui plus de 25 œuvres réparties dans la métropole.

LE MUR

- La murale sera réalisée sur le côté est de l'hôtel Best Western Ville-Marie, 3407, rue Peel dans le centre-ville de Montréal.
- Une surface de 190 pieds de hauteur par 55 pieds de largeur est disponible pour l'œuvre.
- La surface de réalisation comporte les particularités suivantes :
 - Le mur est en briques plates relativement régulières ;
 - Les joints sont peu profonds ;
 - Six fenêtres sont présentes au haut du mur et devront rester intactes, bien qu'elles doivent être considérées (harmonisées) dans le design ;
 - Le mur comprend deux lignes de division verticales et une ligne de division horizontale qui pourront être camouflées ou non dans l'œuvre au choix de l'artiste.



AVIS PUBLIC | MU | 2021-12-08
MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE



LA DIRECTION ARTISTIQUE

- Nous souhaitons offrir une murale à la hauteur et à la grandeur de cet artiste d'exception qui aura fait rayonner Montréal aux quatre coins de la planète... Une œuvre qui célèbre l'Œuvre de l'artiste.
- Les célébrations du centenaire permettront aux publics de découvrir ou renouer avec Riopelle, tant l'artiste que son œuvre. Pour la murale, nous privilégions une création originale, qui permettra de s'imprégner de son univers, de ses sources d'inspiration : la nature, les paysages, son bestiaire, sa fougue et sa liberté créatrice.
- Le projet ne vise pas la création d'une murale-portrait. Nous souhaitons laisser libre cours à l'imagination et à l'inspiration des artistes dans le cadre d'une véritable démarche d'expérimentation et d'exploration. Un défi à la grandeur et à l'image de Riopelle, qui aura su, pendant plus de six décennies, aller vers la nature, transcender les territoires, le temps, les techniques, la matière. Riopelle expérimentait sans fin, puisant à même les sujets et les objets du quotidien, éléments saisonniers de la faune et de la flore, recyclant, réutilisant, transformant, défiant les normes et les conventions.
- Le droit moral définissant l'acceptation du projet, les ayants-droit ne considéreront aucune proposition qui implique la reproduction des œuvres de Riopelle, sous aucune forme, ni intégralement, ni en partie, élément, détail ou autres, en faveur d'une liberté créatrice absolue pour les artistes.
- Nous souhaitons sentir, reconnaître et évoquer l'œuvre de Riopelle – voilà le défi – dans le contexte d'une proposition originale où l'on pourrait percevoir en quoi elle a inspiré l'artiste dans sa propre démarche picturale. À cet égard, le recours à une citation de Riopelle, ou une phrase ou un titre de l'auteur de la murale, en accord avec l'intention artistique, pourrait cependant être considéré.



AVIS PUBLIC | MU | 2021-12-08 MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE

- Mots clés :
 - Liberté ;
 - Nature ;
 - Paysages, nordicité, territoire ;
 - Migration, voyage ;
 - Bestiaire, oies, hiboux, animaux ;
 - Spontanéité, mouvement.
- Conformément à la mission de la Fondation Jean Paul Riopelle, l'œuvre doit « inspirer les artistes contemporains en arts visuels, encourager l'exploration et l'expérimentation en matière de création ».

LES EXIGENCES DE L'ESQUISSE

- L'esquisse devra être fournie en format .pdf 11 X 17. Une intégration devra être fournie sur une des photos du mur imposées (réf. section « photos » en annexe) ;
- L'esquisse ne doit pas contenir d'éléments obscènes, diffamatoires ou dérogatoires à l'ordre public susceptible de nuire à sa publication et à son déploiement ;
- L'esquisse ne doit pas contenir ni permettre d'éléments susceptibles de servir à faire la promotion d'une marque quelconque ou d'un produit, ni à faire de la publicité pour un produit ;
- L'esquisse doit être une œuvre originale qui ne contreviendra à aucun droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à une tierce partie ;
- L'artiste doit être le seul concepteur de l'esquisse et ne doit pas faire usage de concepts ou d'information transmise par une tierce partie auxquels il a eu accès et qui ne lui appartiennent pas.

LES PARTICULARITÉS DU PROJET

- L'architecture du mur incite à une composition verticale.
- L'œuvre sera éclairée (de front) par des projecteurs installés sur l'édifice voisin (Université McGill). Cet aspect devra être considéré dans l'élaboration de l'œuvre.
- La peinture acrylique au latex est le médium privilégié par MU pour la réalisation de murales. D'autres matériaux tels que la peinture aérosol peuvent être superposés à la peinture au latex.
- Un stationnement de vélo et des bancs publics sont présents au bas du mur.
- MU est responsable de la préparation du mur, de la location d'échafaudages et d'équipements et de l'achat des matériaux.
- MU est responsable de former l'équipe artistique (assistant·es et chef·fe de chantier) qui épaulera l'artiste dans la réalisation de l'œuvre.
- Les artistes seront appelés à travailler avec la communauté de différentes façons : rencontre avec les citoyen·ne·s, activités de médiation culturelle, discussions impromptues avec les passants sur l'évolution de l'œuvre, etc.



LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un artiste professionnel, un muraliste ou un collectif d'artistes reconnus selon la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs (S-32.01) ;
- Avoir de l'expérience en art mural, en peinture scénique ou en production grand format (plus de 30 pieds de hauteur) ;
- Être disponible de juillet à novembre 2022 pour la réalisation *in situ* de la murale;

LA COMPOSITION DU JURY

- Yseult Riopelle (présidente du jury), commissaire des célébrations du centenaire et fille de l'artiste ;
- Représentant·e de la Fondation Jean Paul Riopelle ;
- Représentant·e de MU ;
- Un·e artiste en arts visuels ;
- Une personne spécialisée en art québécois moderne et/ou contemporain.

LES ÉTAPES DE SÉLECTION

- Première étape – 23 janvier 2022 – Réception des dossiers par MU à la suite de la publication de l'appel de dossiers qui répondent aux exigences de l'appel de dossiers et aux critères d'admissibilité en vue de présenter au jury ;
- Deuxième étape – 1er février 2022 – Le jury prend connaissance de l'ensemble des dossiers reçus et sélectionne trois (3) artistes-finalistes. Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape.
- Troisième étape – 4 février 2022 – Les trois artistes retenu·e·s seront avisé·e·s et signent un contrat de conception. Ils devront expliquer leur démarche artistique, répondre aux questions du jury et fournir une esquisse révisée. Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme, recevra en contrepartie, et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat, des honoraires de cinq mille dollars (5 000,00 \$) taxes comprises, qui lui seront versés à la fin du processus de sélection.
- Quatrième étape – 28 mars 2022 – Les trois finalistes défendront, devant le jury, leur proposition finale en expliquant les choix effectués et ce qui a guidé leur démarche. Après délibération, le jury désignera l'artiste ou le collectif officiellement sélectionné·e pour la réalisation de la murale.
- L'artiste sélectionné·e est responsable de présenter des esquisses dont la faisabilité de la réalisation concorde avec l'échéancier fixé (8 semaines visées).

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures reçues seront évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité et des critères d'évaluation déterminés, c'est-à-dire :



AVIS PUBLIC | MU | 2021-12-08 MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE

- Présentation générale du dossier de candidature et cheminement artistique ;
- Respect des critères d'admissibilité ;
- Excellence et qualité des œuvres antérieures réalisées ;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables ;
- Intérêt de l'approche conceptuelle et respect des exigences de l'esquisse, c'est-à-dire l'évocation d'éléments significatifs de l'œuvre de Riopelle ;
- Qualité de la proposition artistique ;
- Rigueur de la recherche : L'œuvre démontre une recherche documentaire sérieuse, les repères contenus dans l'œuvre sont authentiques. Les références bibliographiques devront être déposées avec le dossier ;
- Exploitation des possibilités qu'offre l'espace créatif (verticalité, superficie, hauteur) ;
- Respect des contraintes du milieu environnant (architecture, échelle de visibilité, présence d'un alignement d'arbres, types d'observateur) ;
- Créativité et originalité de la démarche artistique ;
- Impact visuel positif du projet ;
- Accessibilité de l'œuvre, c'est-à-dire qu'elle doit réussir à interpeler un public de tout âge, de tout horizon et rendre plus accessibles les pratiques artistiques en arts urbains ;
- Compréhension des aspects fonctionnels et techniques ;
- Pérennité des matériaux et respect des exigences d'entretien de l'œuvre.

L'ÉCHÉANCIER

• Mise en ligne de l'appel de dossiers	8 décembre 2021
• Date limite de dépôt des dossiers	23 janvier 2022 à minuit
• Première rencontre du jury	1er février 2022
• Avis aux trois artistes sélectionnés es	4 février 2022
• Dépôt des dossiers révisés des 3 finalistes	27 février 2022
• Deuxième rencontre du jury	2 mars 2022
• Sélection de l'artiste finaliste par le jury	28 mars 2022
• Réalisation in situ de la murale (8 semaines visées)	Juillet-octobre 2022
• Inauguration de l'œuvre	7 octobre 2022

LES HONORAIRES

- Des honoraires de cinq mille (5 000\$) dollars, taxes incluses, seront versés à chacun des trois finalistes à la fin du processus de sélection pour le travail de conception de la maquette et droits qui s'y rattachent.
- Des honoraires de réalisation offerts à l'artiste sélectionné-e seront conformes à la politique de rémunération de MU, conformément aux normes proposées par le RAAV et la CARFAC.
- Des honoraires de réalisation seront reversés à l'équipe de peintres-muralistes si l'auteur de l'œuvre ne réalise pas la murale in situ.



LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes intéressés doivent faire parvenir un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Esquisse préliminaire ;
- Montage photographique présentant l'esquisse préliminaire sur la photo imposée (voir photos en annexe A) ;
- Description de l'esquisse préliminaire et de l'approche conceptuelle privilégiée (max. 500 mots) ;
- Curriculum vitae (max 3 pages) ;
- Dix images numériques de réalisations récentes avec description (titre, date, dimensions, lieu et matériel) ;
- Revue de presse (facultative).

Les documents doivent être reçus au plus tard le 23 janvier 2022 à minuit par courriel à olivier@mumtl.org ou par la poste à l'adresse suivante : MU, 71, boul. Maisonneuve Est, app. 1, Montréal (Québec) H2X 1J6. Les dossiers incomplets seront refusés.

LA PERSONNE-RESSOURCE

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à M. Olivier Bousquet — avec l'intitulé du projet RIOPELLE — par courriel à olivier@mumtl.org ou par téléphone au (514) 710-3286 durant les heures de bureau.



AVIS PUBLIC | MU | 2021-12-08 MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE

À PROPOS DE MU

MU est un organisme de bienfaisance qui transforme l'espace public montréalais en réalisant des murales ancrées dans les communautés. Le cœur de sa démarche : créer des murales pour voir et vivre l'art au quotidien, pour déclencher une transformation sociale et pour léguer, à Montréal, un musée à ciel ouvert. Depuis 15 ans, MU a réalisé plus de 150 murales d'envergure et pérennes dans 18 quartiers de la ville, en plus de mettre en œuvre un important volet éducatif. L'organisme est notamment reconnu pour sa collection Bâtitseur·e·s culturel·le·s montréalais·e·s dont fait partie la murale emblématique en hommage à Leonard Cohen qui surplombe le centre-ville de Montréal. MU a été récompensé par le 34e Grand-Prix du Conseil des arts de Montréal, soulignant sa vision artistique et sociale novatrice et le legs culturel de ses murales aux communautés montréalaises. www.mumtl.org

FB : facebook.com/MUMTL | Twitter : @MUMTL | IG : @MUMTL

À PROPOS DE LA FONDATION JEAN PAUL RIOPELLE

Imaginée par Riopelle dès les années 1960 et fondée en 2019 par un groupe de philanthropes canadiens, la Fondation Jean Paul Riopelle a pour mission de célébrer et perpétuer la vision et l'œuvre de Riopelle au Canada et dans le monde entier, de soutenir et inspirer les artistes de la relève en arts visuels, d'encourager l'exploration et l'expérimentation en matière de création, et d'en promouvoir l'enseignement et l'apprentissage. La Fondation agit également à titre de centre de recherche et d'analyse en matière de documentation, publication et discours relatifs à l'œuvre de Jean Paul Riopelle. L'année 2023 marquera le centenaire de Jean Paul Riopelle, animée d'un audacieux programme de célébrations déployées au Canada et à l'international. www.fondationriopelle.com

FB : facebook.com/FondationRiopelle | Twitter : @FdnJPRiopelle | IG : @fdnriopelle

LIENS COMPLÉMENTAIRES À CONSULTER

<https://www.youtube.com/watch?v=JXYejuQzsqM>

<https://vimeo.com/59599397>



AVIS PUBLIC | MU | 2021-12-08
MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE

MURALE EN HOMMAGE À JEAN PAUL RIOPELLE **ANNEXE A – PHOTO IMPOSÉE POUR MONTAGE**



MU

514 509-6877 | info@mumtl.org | www.mumtl.org | www.facebook.com/mumtl



JEAN PAUL RIOPELLE TRIBUTE MURAL ANNEXE B – ÉLÉVATION AVEC DIMENSIONS

